



## Succession suite au décès de ma soeur

Par **pays raymonde**, le **13/09/2017** à **08:25**

Bonjour,

Est-ce que je peux proposer à mon notaire une déclaration sur l'honneur concernant l'évaluation de la valeur des meubles dont j'hérite suite au décès de ma soeur au lieu d'un forfait à 5% ou d'une estimation par un commissaire-priseur en présence de mon notaire ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **13/09/2017** à **09:10**

Bonjour,

Vous êtes seule héritière si,

- votre soeur n'a pas eu d'enfant,
- vos parents sont déjà décédés,
- vous n'avez pas d'autres frères et soeur.

Pour l'évaluation des biens mobiliers, voyez avec le notaire.